

Karachi : le procureur général Molins réclame un procès pour Balladur et Léotard

20 SEPTEMBRE 2019 PAR [FABRICE ARFI](#) ET [KARL LASKE](#)

Le procureur général de la Cour de cassation François Molins a réclamé dans un réquisitoire définitif du 12 juillet dernier le renvoi devant la Cour de justice de la République de l'ancien premier ministre Édouard Balladur, 90 ans, et de son ministre de la défense François Léotard, 77 ans, dans le volet financier de l'affaire Karachi. Les faits datent d'il y a un quart de siècle. Le procureur général de la Cour de cassation, François Molins, a réclamé dans un réquisitoire définitif signé le 12 juillet dernier le renvoi devant la Cour de justice de la République (CJR), pour y être jugés, de l'ancien premier ministre Édouard Balladur, 90 ans, et de son ancien ministre de la défense François Léotard, 77 ans, dans le volet financier de l'affaire Karachi.

Il revient désormais à la commission d'instruction de la CJR de valider – ou non – la position du procureur général Molins.

La CJR, qui a pour mission de juger les délits commis par les membres d'un gouvernement dans l'exercice de leurs fonctions, était saisie depuis 2014 d'une enquête sur l'implication de MM. Balladur et Léotard dans une vaste opération de détournements de fonds sur les ventes d'armes de l'État français.

Quatre contrats d'armement, signés en 1994 avec le Pakistan (pour des sous-marins) et l'Arabie saoudite (pour des frégates), sont en cause. Ceux-ci devaient généré le versement de commissions exorbitantes, pour un montant total de 327 millions d'euros, à un réseau d'intermédiaires, baptisé le « *réseau K* », qui a été imposé au dernier moment dans les négociations par le gouvernement Balladur, alors qu'il était inutile à la conclusion des marchés.

Une partie des sommes versées au réseau K, dont l'un des animateurs était l'homme d'affaires Ziad Takieddine, a généré, d'après l'enquête, des rétrocommissions – c'est-à-dire un retour d'argent noir en France – devant servir notamment au financement occulte de la campagne présidentielle d'Édouard Balladur en 1995.

L'enquête de la CJR est née des investigations menées sur les mêmes faits par le juge Renaud Van Ruymbeke, qui a dû se déclarer incompétent, comme le code de procédure pénale l'impose, quand des soupçons se sont fait jour sur une implication personnelle de membres du gouvernement, à savoir Édouard Balladur et François Léotard, mis en examen pour complicité et recel d'abus de biens sociaux.

Selon le réquisitoire de 61 pages du procureur général Molins, des « *charges suffisantes ont été relevées contre les membres du gouvernement mis en cause* » à l'issue de l'instruction.

S'agissant de l'ancien premier ministre Édouard Balladur, le procureur général écrit qu'il a « été informé – dans les grandes lignes, mais de manière suffisante – de la négociation des contrats ». Pour François Molins, il est possible de « déduire » de l'enquête que Balladur était « conscient du caractère exorbitant des commissions qui assortissaient les contrats en cause et qu'il les a validées ou au minimum qu'il a laissé faire ».

Le magistrat précise que l'ancien chef du gouvernement « avait une certaine connaissance du réseau K », dont il a rencontré les membres à Matignon et en Arabie saoudite, lors d'un déplacement.

Tout en relevant qu'Édouard Balladur n'est pas soupçonné d'avoir profité personnellement de sommes frauduleuses, François Molins note qu'« il a pu en revanche fermer les yeux sur les initiatives de ses collaborateurs », qui ont participé activement à la mise en place du réseau K.

L'enquête avait en outre permis d'identifier l'arrivée, en avril 1995, sur les comptes de l'Association de financement de la campagne d'Édouard Balladur (Afaceb), de 10 millions de francs en grosses coupures. L'ancien premier ministre avait indiqué que cette somme correspondait... à la vente de pin's et de tee-shirts lors de ses meetings de campagne. Une thèse « pas sérieuse », selon le procureur général, qui ajoute : « Cette somme est nécessairement d'origine frauduleuse. »

De fait, les investigations ont permis de remonter la trace de retraits effectués en espèces en Suisse par Ziad Takieddine « correspondant parfaitement » aux 10 millions retrouvés sur les comptes de l'Afaceb quelques jours plus tard. À défaut d'être une « preuve matérielle irréfutable », selon François Molins, cette corrélation représente une « charge sérieuse » contre l'ancien premier ministre.

En ce qui concerne l'ancien ministre de la défense François Léotard, le procureur général souligne qu'il a eu dans l'affaire « un rôle beaucoup plus important que celui de M. Balladur », notamment du fait de sa connaissance personnelle de l'intermédiaire Ziad Takieddine. Pour la justice, François Léotard savait que le réseau K était « parfaitement inutile et rémunéré de manière exorbitante ». « Il est difficile de croire qu'il n'ait pas été informé du montant des commissions versées à ce réseau qu'il avait lui-même contribué à introduire dans la négociation finale des marchés », observe le procureur général de la Cour de cassation.

Il demeure toutefois un angle mort dans l'enquête de la CJR sur le volet financier de l'affaire Karachi. Il s'appelle Nicolas Sarkozy, ministre du budget dans le gouvernement Balladur. Alors que le juge Van Ruymbeke estimait avoir recueilli des indices justifiant une audition de Nicolas Sarkozy devant la CJR comme témoin assisté – mais pas des indices suffisamment graves ou concordants pour une mise en examen –, la Cour l'a entendu comme simple témoin, balayant de fait tout soupçon à son encontre.

Pourtant, comme Mediapart l'a déjà rapporté, un lot de documents saisis au siège d'un office d'armement d'État a montré que Nicolas Sarkozy avait personnellement autorisé, par un accord écrit quand il était ministre du budget, des versements de pots-de-vin au réseau K à

l'occasion de l'un des marchés visés par l'enquête. Il s'agit du contrat Mouette/ROH avec l'Arabie saoudite, portant sur la réhabilitation de frégates.

Ces sommes, versées en avril 1995, juste avant le premier tour de l'élection présidentielle, aux sociétés *offshore* d'Abdulrahman el-Assir, un associé du marchand d'armes Ziad Takieddine, représentent à elles seules plus de 12 millions d'euros.

Or selon les documents saisis, qui ont fait l'objet d'une note de synthèse de la police anticorruption, M. Sarkozy a outrepassé les réticences de sa propre administration, qui n'avait pas hésité à dénoncer des « *errements* » dans un courrier de mars 1995 adressé à l'ancien ministre.

Un rapport de la police luxembourgeoise de janvier 2010 avait par ailleurs relevé que l'ancien ministre du budget avait validé la création, au Luxembourg, d'une société-écran ayant permis le paiement de commissions occultes, sur le marché des sous-marins pakistanais cette fois. Il était par ailleurs porte-parole du candidat Balladur, lors de cette présidentielle de 1995.

D'ailleurs, l'un des plus proches collaborateurs de Nicolas Sarkozy à Bercy, Thierry Gaubert, sera jugé à partir du 7 octobre devant le tribunal correctionnel de Paris dans le volet non ministériel de cette affaire. Il lui est notamment reproché d'avoir convoyé avec Ziad Takieddine des fonds ponctionnés sur les commissions occultes des ventes d'armes en cause.

Le directeur de cabinet d'Édouard Balladur, Nicolas Bazire, et le conseiller spécial de François Léotard, Renaud Donnedieu de Vabres, seront également sur les bancs des prévenus. Tous contestent les faits qui leur sont reprochés.